



Lettre ouverte à la directrice de l'ARS, au directeur général du CHRU et au président de la Commission Médicale d'Etablissement

Madame la directrice de l'ARS, Monsieur le Directeur général, Monsieur le président de la CME,

Dans une note d'information du 29 juillet 2021 destinée à l'ensemble du personnel, vous évoquez l'instauration du « pass sanitaire » et la vaccination obligatoire pour les agents travaillant au CHRU de Nancy et les sanctions.

A compter du 9 août 2021, l'accès à l'ensemble des sites du CHRU de Nancy pour l'ensemble des agents ainsi que des patients, visiteurs, accompagnants, étudiants et intervenants extérieurs sera soumis à la présentation d'un « pass sanitaire ». Ainsi comme vous l'écrivez, toutes personnes ne pouvant présenter un schéma vaccinal complet (+7 jours), un test PCR ou antigénique négatif de moins de 48h ou une attestation de rétablissement de la Covid, se verra refuser l'accès au CHRU de Nancy.

Pour les patients, seuls ceux en situation « d'urgence » pourront se faire soigner sans « pass sanitaire » valide. Sous quels critères définissez-vous la situation « d'urgence » ?
Prendrez-vous le risque de complication d'un patient dit « non urgent » qui attend le résultat de son test antigénique aux portes du CHRU ?

Pour les accompagnants, visiteurs, les laisserez-vous ne pas aller voir leurs proches, sous prétexte qu'ils n'ont pas de « pass sanitaire » valide ? N'ont-ils pas le droit à un peu d'humanité, de pouvoir accompagner et soutenir leurs proches hospitalisés ?

Pour les agents, refuserez-vous réellement leur entrée en cas de « pass sanitaire » non valide ?
Après plus d'une année d'investissement de chacun, d'adaptation (changements de planning, changements de sites et de services, suppressions de vacances, rappel sur repos), de sacrifices ; après les avoir félicités, remerciés dans les médias ; à l'approche de la 4^{ème} vague, en période de congés d'été, vous prendriez cette décision ?
Avez-vous tant de personnels dans le CHRU pour vous le permettre ? Oseriez-vous mettre en place les sanctions (congés sans solde pour les titulaires, fin de contrat pour les contractuels) envers les agents qui ont tant donné ?

Pour la CGT CHRU NANCY, il n'y a aucun doute que la vaccination est un progrès sanitaire et social essentiel, il est important de convaincre plutôt que contraindre !

Lors des précédentes vagues, cela ne vous a pas dérangé de mobiliser les agents positifs au covid, qui auraient pu potentiellement transmettre le virus. Ces mêmes agents que maintenant vous sanctionnerez, accusés par le gouvernement d'être responsables de la propagation du virus parce qu'ils ne sont pas vaccinés.
Il est scandaleux de traiter les agents de cette sorte.

Nous vous demandons de ne pas appliquer les sanctions à l'encontre des agents ne désirant pas se faire vacciner. Nous vous signalons également que la CGT CHRU NANCY sera présente pour organiser la défense de tous les agents qui seront sanctionnés.

Il est temps d'en finir avec cette politique d'austérité. Depuis la 1^{ère} vague, aucun lit, aucun personnel supplémentaire, bien au contraire, vous continuez à supprimer des postes pourtant indispensables au bon fonctionnement d'un hôpital. Le CHRU a même dû fermer des lits courant juillet par manque de personnels... conséquences des suppressions de ces dernières années. Nous constatons en revanche que vous êtes capables d'embaucher du personnel de sécurité, d'investir dans la répression et le contrôle plutôt que le soin.
Il est temps de mettre en place une vraie politique de santé, de rouvrir des lits, d'embaucher massivement du personnel et de titulariser tous les contractuels !

La CGT CHRU NANCY